

Évry, le 17 décembre 2012

Objet : réforme des rythmes scolaires

Lettre aux Maires de l'Essonne,

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

L'Union Départementale FORCE OUVRIERE de l'Essonne est amenée aujourd'hui à s'adresser aux Maires du département car le projet gouvernemental de « réforme des rythmes scolaires » touche directement l'unité de la République, l'existence d'un service public garantissant les mêmes droits pour tous à l'échelle de la Nation.

La Confédération Force Ouvrière a toujours défendu l'école de la République dont l'existence est liée aux programmes et horaires nationaux et qui prépare les élèves à l'obtention de diplômes nationaux inscrits dans les conventions collectives et les statuts.

Pour FO, cette « réforme » remet en cause l'égalité des enfants devant l'instruction. Elle prévoit que l'organisation du temps scolaire, ainsi qu'une partie des missions des enseignants, soient définies et financées localement dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial.

Le transfert sur les communes de prérogatives de l'État, assurées aujourd'hui par l'Éducation Nationale, généraliserait l'inégalité de traitement :

- ⤴ Inégalité de traitement entre communes « riches » et communes « pauvres »,
- ⤴ Inégalité de traitement pour les enfants dont les droits fluctueraient en fonction du lieu d'habitation de leurs parents et du Projet Éducatif Territorial,
- ⤴ Inégalité de traitement entre les écoles dont le fonctionnement varierait selon leur localité d'implantation,
- ⤴ Inégalité de traitement pour les personnels enseignants et pour les personnels territoriaux,

Comme le soulignent nos syndicats, le SNUDI-FO et le Groupement Départemental FO des Services Publics/Collectivités locales (lire communiqué joint), ce projet, s'il voyait le jour, remettrait aussi en cause les conditions de travail des différentes catégories de personnels qui effectuent leurs missions dans les locaux scolaires (enseignants, animateurs, ATSEM, agents communaux chargés de l'entretien et de l'hygiène des locaux) et grèverait largement le budget des communes déjà mis à mal avec les transferts de charges.

Madame le Maire, Monsieur le Maire, nous nous permettons de vous alerter parce que le Ministre de l'Éducation nationale vient d'annoncer oralement aux Fédérations syndicales représentatives que, seules les communes qui auront adopté une délibération avant le 1er mars 2013 demandant expressément la mise en œuvre de la semaine scolaire de quatre jours et demi en septembre 2014, obtiendront le report de cette mesure.

Ce qui signifie que s'il n'y a pas de délibération municipale, les communes devraient automatiquement et tacitement passer à la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée scolaire 2013. Aussi, face à ce qu'il faut bien qualifier d'éclatement de l'Éducation Nationale, nous vous invitons à adopter une délibération (donc nécessairement en janvier) demandant expressément que votre commune ne soit pas soumise à cette contre réforme à la rentrée prochaine.

Une telle délibération permettrait d'apporter votre soutien et un délai aux enseignants qui, dans leur très grande majorité, avec le SNUDI-FO et la Fédération FO de l'enseignement, la FNEC FP-FO, demandent au Ministre l'abandon de son projet de réforme. Certain de votre attachement à la République et à son école,

Soyez assuré, Madame le Maire, Monsieur le Maire, de toute notre considération.

Jean-Noël LAHOZ
Secrétaire départemental de l'UD-FO 91





Évry, le 17 décembre 2012,

POUR L'ABANDON DU PROJET SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le SNUDI-FO de l'Essonne (professeurs des écoles) et le groupement départemental FO des personnels des services publics de l'Essonne (personnels communaux) tiennent à alerter ensemble les enseignants et les personnels communaux sur la réalité des conséquences des projets ministériels de modification des rythmes scolaires :

- La remise en cause de l'égalité des droits des enfants devant l'instruction par la généralisation de Projets Éducatifs Territoriaux (Enseignants mis sous la tutelle des communes),
- La mutualisation forcée des locaux (en particulier les salles de classe) qui entraînera des situations conflictuelles entre les différentes catégories de personnels,
- La détérioration des conditions de travail de tous :

- ◆ Les enseignants qui vont devoir travailler une demi-journée supplémentaire.
- ◆ Les animateurs : Aujourd'hui un animateur à la charge de 8 enfants maximum en maternelle et 12 en élémentaire, demain avec la remise en cause des normes d'encadrement jeunesse et sport (dont l'Association des Maires de France demande qu'elles soient alignées sur l'Éducation nationale), il n'y aurait plus de limites.
- ◆ La remise en cause de l'organisation et des conditions de travail des ATSEM et de tout le personnel communal, en particulier au niveau des agents chargés de l'hygiène des locaux,

Le chef de l'État a déclaré que la réforme s'étalerait sur 2 ans. Ainsi, il laisse toute latitude aux communes quant à l'application de la réforme, en instaurant l'inégalité de traitement généralisée :

- ◆ Inégalité selon les moyens, les situations géographiques et les politiques des communes,
- ◆ Inégalité de fonctionnement d'une commune à l'autre pour les personnels enseignants et pour les personnels communaux.

Parallèlement, le gouvernement veut mettre en place l'acte III de la décentralisation :

- ◆ Rôle prépondérant de la Région pour toutes les politiques de formation
- ◆ Droit à l'expérimentation avec des différenciations entre les territoires, y compris pour la mise en œuvre de politiques publiques nationales.

Pour Force Ouvrière, l'acte III de la décentralisation franchit une étape dangereuse pour notre cohésion nationale. Pour nos concitoyens, c'est une inégalité de droits qui se profile d'une région à l'autre.

Va-t-on vers une école territorialisée dans la République des territoires en lieu et place de l'école publique laïque dans la République une et indivisible ?

Dans le meilleur des cas, les déclarations du chef de l'État vont créer un immense désordre. Ces deux « réformes » combinées marquent donc l'avènement d'une « République territoriale » au détriment de la République universelle à laquelle Force Ouvrière a toujours marqué son attachement.

Le SNUDI-FO 91 (professeurs des écoles) et le groupement départemental FO des personnels des services publics de l'Essonne (personnels communaux) demandent ensemble l'abandon du projet sur les rythmes scolaires et s'adressent dès maintenant, avec l'Union Départementale FO, aux Maires de l'Essonne pour qu'ils ne soient pas volontaires pour le mettre en place dès la rentrée.